

Commission Ethique publicitaire

Réunion du 28 octobre 2009

*Membres présents : Lionel Graindorge, Jean-Francois Dessambre, Philippe Donneaux, Stéphane Dor
Philippe Gillain, Michel Defour et Jean-Claude Massart*

La commission est au complet, nous sommes accueillis dans une salle de réunion de chez Fortemps.
Merci Philippe D .

Deux axes principaux développés: les droits d'auteur (Lionel et Stéphane) et les appels d'offre et concours (Philippe D. et Jean-François).

Le but premier étant de rédiger une charte éthique (qui pourra être téléchargée sur le site), à présenter lors du prochain Copimania ?

Les membres de la commission attirent l'attention sur la nécessaire exhaustivité des métiers représentés au sein de l'UPMC.

Leur maître-mot quant au respect des consignes de la charte éthique serait l'AUTODISCIPLINE de chaque membre dans sa société. La volonté est que l'UPMC fasse autorité en la matière.

Interventions :

Référence à Corporate Communication Community ;

- Priorité :
1. Gestion des droits d'auteur
 2. Déontologie dans les appels d'offre

Ph. G. : le rôle de neutralité de l'UPMC, principes généraux : Recommandation et conseil à appliquer la charte auprès de nos membres, auprès de nos contacts et de toutes les relations professionnelles

>Relation par rapport aux enjeux > Label de qualité > Série

L. G. : Les droits d'auteur > création – artiste – œuvres d'art – photographe – designer – illustrateur – graphiste - ... SOFAM

Il nous faut une accroche introductive : le montant que génère les droits d'auteurs représente **32,4 MIA €.** (3% du PIB)

La profession est mise en évidence par des articles de presse qui interpellent (voir annexe), un logo bio ?

M. D. : Mesures inscrites dans la législation, notre démarche n'est pas corporatiste. Se rappeler les mesures antérieures de l'UPP et éviter de ne pas tomber dans les pièges du passé.

Ph. G. : Passé la main au futur > destination vers les écoles et les jeunes futures praticiens.

J-L. M. : BNO Designers hollandais = 2500 membres et 200 agences. Accès pratique, label de qualité. Les graphistes se revendiquent de l'association. Total Design (Bxl) avait établi un formulaire d'entreprise et des règles de conduite (pas de syndicat des arts graphiques). En Hollande, ils se réfèrent tous à cet ordre.

Constat : Doit-on mettre en place une certification ? Avons-nous une représentation suffisante du secteur enseignement au sein de l'UPMC et de la commission d'éthique ?

Ph. D. : Il faudrait établir un courrier officiel envers UDB, JEP, SOFAM pour les prévenir du travail déjà réalisé s'inspirant de ces sources.

Actions : Charte à l'usage des praticiens, Vade-mecum de la bonne utilisation de notre profession, synthétiser en 10 points (?) Buts : Valoriser la qualité du travail effectué, garantie du travail et respect. Souligner les enjeux + 10 règles.

Actions : Inviter Madeleine Dembour à la commission pour nous faire part de ses recherches

Conditions générales (SOFAM) : Télécharger un cahier des charges type, préciser membre de l'UPMC et valorisation réciproque, recommander, inviter (imposer) tous les membres d'indiquer leur appartenance.

Action vers tous les membres : « Vous avez le droit d'intégrer le logo de l'UPMC et vous avez intérêt à le faire parce que l'union cautionne votre professionnalisme »

L. G. : Définition des droits d'auteurs est claire dans le bouquin de M. Dembour et pour les aspects juridiques > renvoyer prioritairement vers la Sofam. (cfr via ce site ARTHENA)

JF. D. : Expose la synthèse Appels d'offres de l'AFD (document ci-joint avec les annotations en rouge données lors de la présentation)

Actions :

- S.D. : reprendre contact avec Annemiek Groen (Ignition Marketing Services)
- Prendre contact avec Christophe Weerts (BPRA)
- L.D. : Droits d'auteur (Rappel juridique) = devoir d'information M.D. : Examiner ce que l'UPP à réaliser précédemment
- J-C. M : Contact avec BNO
- Tous : 10 éléments clés pour une marche à suivre optimale, pour un appel d'offre bien conduit

Prochaine réunion chez Fortemps le jeudi 26 novembre à 11h.

Proposition des 10 thèmes de la charte (SD)

1. Intégrité
2. Transparence
3. Dialogue
4. Précision
5. Confidentialité
6. Rémunération
7. Engagement et Loyauté
8. Responsabilité
9. Qualification
10. Conflit d'intérêt

Définition du cadre juridique de la propriété intellectuelle :

